

Avant 1895, les commissaires faisaient préparer eux-mêmes des plans par des ouvriers plus ou moins compétents, sans égard aux règlements scolaires et sans tenir compte des instructions du Surintendant.

La correspondance volumineuse de mon département avec les commissaires d'écoles indique les efforts que nous déployons pour leur persuader et même leur enjoindre d'exécuter fidèlement les plans qui leur sont fournis, et de se conformer aux devis des travaux qu'ils soumettent à notre approbation.

Depuis que j'ai chargé spécialement un employé de compiler régulièrement les rapports des inspecteurs d'écoles et d'écrire aussitôt aux commissions scolaires pour les informer des améliorations que ces officiers recommandent de faire, j'ai remarqué un changement très prononcé pour le mieux. Les commissaires en général font preuve de bonnes dispositions et acceptent aujourd'hui, avec plus de déférence, les observations qui leur sont faites. Le progrès peut paraître lent, mais il existe et, avec le temps, il se généralise de plus en plus.

M. Antoine Dessane est l'employé chargé, depuis quatre ans, d'accomplir ce travail d'examen de rapports ; il le fait avec zèle et l'expérience qu'il acquiert lui permet de remplir ce devoir avec efficacité. A ma demande, il a préparé avec l'aide de l'infatigable archiviste du département, M. L.-J. Prégen, un tableau des maisons d'écoles construites de 1895 à 1905 dans chaque comté de la province, d'après les plans fournis par mon département, et un autre tableau des mêmes maisons par district d'inspection. Ces tableaux que je publie ci-dessous constatent que, depuis dix ans, 1,827 maisons d'écoles ont été ainsi bâties (1).

En 1904-05, j'ai fourni ou approuvé 224 plans de maisons et d'après les rapports spéciaux des inspecteurs catholiques, il aurait été dépensé pendant l'année scolaire 1903-04, pour construction de nouvelles écoles, une somme de \$325,522.00.

Ce chiffre ne représente pas toutefois le montant réel dépensé; il est au-dessous de la vérité, car plusieurs rapports ne nous sont pas parvenus, soit parce que les inspecteurs ont négligé de les transmettre au département, soit parce que certaines maisons d'écoles ne sont pas entièrement terminées.

Cette somme de \$325,522.00 ne concerne que la construction des écoles catholiques.

#### TABLEAUX

Je termine mes remarques par la publication des tableaux généraux qui suivent. Ils constatent une augmentation constante du nombre d'écoles et du nombre des enfants qui les fréquentent.

(1) M. Curot dit, dans son rapport annuel publié aux pages 32 et 33 de ce volume, qu'il avait rejeté 191 maisons d'écoles. Ce monsieur a demandé de retrancher cette statistique comme inexacte, de même que celle des 65 institutrices engagées avant l'âge requis par la loi.—On n'a pu obtempérer à sa demande parce que son rapport, remis à l'imprimeur, était déjà imprimé.

L'obligation pour les commissaires de faire accepter les nouvelles maisons d'écoles par les inspecteurs date de juin 1897. Durant les sept dernières années, 51 maisons d'écoles ont été construites dans le district d'inspection de M. Curot, et 85 depuis dix ans.